

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD attestons que : SAS VALETYS STRATEGIES PATRIMONIALES

a souscrit, une police d'assurance DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE conforme aux articles L.512-6 - R.512-14 - A512-4 et L.512-7 - R.512-15 - A512-5 du code des assurances, L.541-3, D541-9, L341-5, D341-3, L.519-3-4, R.519-16 et L.519-4 - R.519-17 du code monétaire et financier, ainsi qu'à la loi du 2 janvier 1970 ( $N^{\circ}70-9$ )

N°112 786 342 - Adhérent N°230703 comportant :

## 1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Conseil en Gestion de Patrimoine, Conseil en Investissement Financier (CIF), Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements (IOBSP) SANS FONDS CONFIES, Démarchage Bancaire et Financier - Agent ou Intermédiaire Immobilier SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS

Montant de la garantie : 3.200.000 € par sinistre, par activité & par année d'assurance

Franchise y compris frais de défense civile : 5.000 € Par sinistre

Franchise IOBSP 20 % de l'indemnité due (Maxi : 5.000 € Par sinistre)

Dont pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN :

Montant de la garantie 2.000.000 € par sinistre & par année d'assurance

Franchise y compris frais de défense civile 9.000 € par sinistre

Courtage d'Assurances de personnes (Sans encaissement de fonds de tiers) - Mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance vie.

Montant de la garantie :3.500.000 € par sinistre & par année d'assuranceFranchise :20 % de l'indemnité due (Maxi 5.000 € Par sinistre)

## 2. GARANTIES FINANCIERES

Activité de Courtage d'Assurances de Personnes SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS

Montant de la Garantie : 115.000 € par année d'assurance

Activité d'Agent Immobilier sans maniement et sans detention de fonds

Montant de la Garantie : 110.000 € par année d'assurance

Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements (IOBSP) SANS FONDS CONFIES

Montant de la Garantie : 115.000 € par année d'assurance

Valable du 01/01/2025 au 31/12/2025

La présente attestation ne saurait engager l'Assureur au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 19 décembre 2024 Pour l'Assureur, par délégation

**POUR VALOIR CE QUE DE DROIT** 

Season - 38 rue Mstislav Fostpopovitch

75815 Paris 17

**MMA IARD Assurances Mutuelles** 

MMA IARD